Avis d'opposition au parc touristique La Houppe

Au collège des bourgmestre et les echevins
de
7880 Flobecq

Nous apprenons de le projet de Tony Fort pour l'exploitation d'un complexe touristique, phase 1 sur les anciens sites du sablières et ses environs.
Nous aimerions avoir soumis les objections suivantes à ce projet:

 • L'installation de 6 chalets et d'un parc à loups dans ce quartier perturbe la tranquillité du quartier et des habitants des alentours.
Le bruit des loups captifs peut être très intrusif et détourner d'autres espèces protégées.
Cela peut troubler la paix des habitants. En outre, il n'y a pas d'étude d'impact sur ces éventuelles conséquences dans le dossier.
 • L'implantation aura lieu au cœur d'une zone Natura 2000 protégée européenne sur une zone de valorisation, prévue dans le Plan du Secteur.
 L'emplacement n'est en aucun cas conciliable avec les deux destinations.
 • L'emplacement ne correspond pas au développement durable de La Houppe en tant que petit centre touristique pour marcheurs, cyclistes et autres.
 Cette évolution ne s'inscrit pas dans la future stratégie de La Houppe.
 • Dans le dossier, l'installation se situe comme la première phase d'un plan beaucoup plus vaste, dans lequel sera planté un parc animalier avec 22 chalets, des plans d'eau, des pâturages d'oiseaux, des aires de jeux, un kiosque et un parking pour 410 voitures au milieu de la zone protégée Natura 2000 dans la région.
Au lieu d'une initiative touristique durable à petite échelle, un méga complexe est en train d'être implanté ici.
Les Brakelbos, bois du Pottelberg et le bois de La Houppe ont été reconnus comme zones européennes Natura 2000.
 La présence de jacinthes, de salamandres et d'espèces protégées telles que la barbotte et la lamproie brune étaient suffisantes à l'époque pour mettre l'Europe en mouvement contre une nouvelle exploitation de la décharge et des fosses de sable. Le plan susdit envisage une extension possible de 26 hectares qui rendra les forêts moins accessibles.
• Le permis demandé ne peut être considéré séparément de cette éventuelle extension car il n'est pas rentable financièrement.

Pour cette raison, nous aimerions vous demander de ne pas accorder la licence ci-dessus.

Nom
Adresse